



N° 47

1933

# BULETIN

## DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

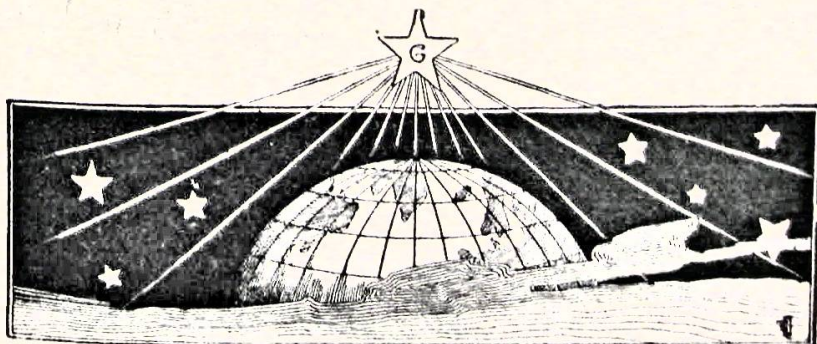
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

20, Rue du Général-Dufour, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





**Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.**  
de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonique

**V. GLOTON**

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H



**E. Lehmann & Tessier Réunis**

31 et 35, Rue du Renard, PARIS, 4°

Téléphone Archives 65-54

**Insignes et Bijoux Maçoniques de tous grades**

Librairie Ancienne et Moderne

Stock considérable de Cordons et Bijoux de tous grades.

Maison ne livrant à prix égal que des marchandises irréprochables.

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la **Franc-Maçonnerie**  
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

**Librairie Maçonique Van de Graaf-Dopere**

53, Rue Malibran, BRUXELLES

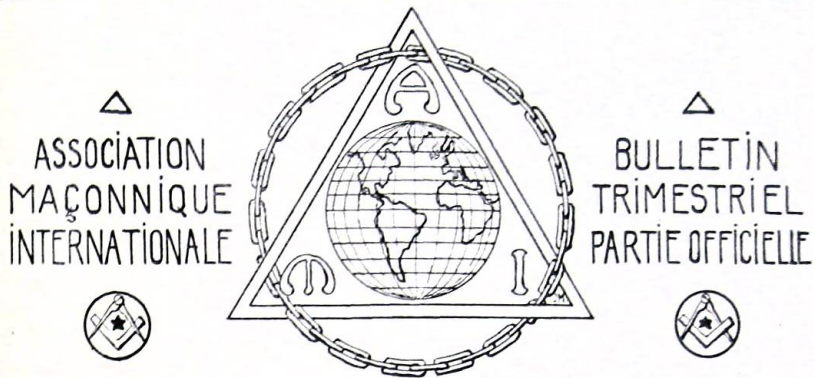
Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients  
sur demande

## L'ACACIA

Revue Mensuelle d'Etudes et d'Action maçonniques et sociales, publie  
des articles destinés à faire connaître l'esprit de la Maçonnerie Fran-  
çaise et l'influence qu'elle s'efforce d'exercer.

Abonnement aux dix numéros annuels, **France 30 fr., Etranger 40 fr.**

Mandats à **M. L. DALTROFF, Administrateur**, 16, Rue Cadet, **Paris-IX**  
Compte Chèques Postaux : PARIS 601,25



**A nos adhérents,**

**A nos lecteurs**

**A nos F.:**

*Le temps s'en va, le temps s'en va, ma dame  
Las! le temps, non, mais nous nous en allons.*

P. DE RONSARD.

Nous ne prendrons point prétexte de l'année qui vient de finir pour nous lamenter sur les difficultés de l'existence de plus en plus précaire, ni sur la fatalité du destin qui s'appesantit sur le monde car, tout bien considéré, un an qui fuit, un an qui vient, cela ne signifie pas grand-chose en face de l'éternité. Qu'est-ce, en effet, que cette portion de temps par rapport à l'infini et que sommes-nous nous-mêmes dans l'univers sans limites et sans durée?

Cependant, malgré la majesté de l'inconnu, force nous est d'accorder une grande importance à cette division du temps qui pose autant de jalons sur le chemin de l'Humanité et qui règle l'ordre de la vie collective. C'est pourquoi tant d'espairs se raniment, tant de vœux s'expriment en cet instant où une année s'en va rejoindre le passé, alors qu'un an nouveau franchit le seuil qui s'ouvre sur l'avenir.

Les plus sceptiques, les plus matérialistes d'entre nous

ont bien de la peine à se soustraire à cette tradition, toute conventionnelle qu'elle soit, qui veut que ce moment-là soit choisi pour échanger à travers l'espace des vœux de bonheur et de prospérité.

Superstition? Simple respect des convenances? C'est possible! Cette habitude n'en a pas moins sa grandeur et sa beauté. Sait-on combien toutes ces bonnes pensées, simultanément exprimées recèlent de puissances psychiques bienfaisantes? Cette persistance dans l'espoir, alors que tout semble en proclamer l'inanité, n'affirme-t-elle pas, dans le cœur même de ceux qui sont les plus enclins à le nier, la présence d'un sentiment profond, insoupçonné peut-être, mais qui ne se manifeste pas moins, et sans lequel l'Humanité n'aurait plus de raison de croire à sa perfectibilité : l'Amour?

Les souhaits de nouvelle année, même s'ils ne sont que conventionnels, sont un hommage rendu au désir immanent du Bien. Ils sont comme des parcelles de cette espérance, vivace dans le cœur de l'homme, d'un bonheur relatif que nous pouvons réaliser avec un peu de bonne volonté. Hélas, pourquoi faut-il que cette bonne volonté soit si éphémère dans sa sincérité et pourquoi ne se manifeste-t-elle si généreusement qu'à ce seul moment ? La vie est si brève qu'il serait vraiment sage d'en embellir le chemin en cultivant sans cesse ce sentiment qui nous fait désirer que l'an nouveau soit pour autrui un message de bonheur et de paix.

Puisque, ainsi que le dit le poète, ce n'est pas le temps qui s'en va, mais bien nous qui nous en allons, faisons que notre passage soit marqué par quelques bienfaits, quelques œuvres utiles. Que par nos bonnes paroles, nos bonnes pensées et nos bonnes actions, nous soyons un exemple qui encourage les faibles et les irrésolus à lutter avec nous contre les forces mauvaises qui s'opposent à l'édification du temple où nous voulons que l'Humanité communie dans la vraie Fraternité.

En vous adressant, au seuil de cette année nouvelle, les vœux traditionnels, nous souhaitons que les Francs-Maçons, à quelque rite, à quelque grade qu'ils appartiennent, prennent, comme nous le prenons nous-mêmes, l'engagement de mettre tout en œuvre pour que plus de bonheur, plus de prospérité règnent parmi les hommes et que les peuples s'acheminent enfin vers la Paix, si longuement désirée.

La Franc-Maçonnerie est en butte à des attaques violentes; de toute part l'égoïsme, la fourberie et l'obscurantisme menacent son existence. Que ceux qui ne se sentent pas le courage de combattre, ceux dont la foi dans notre idéal de liberté chancelle, fassent leur examen de conscience et se

décident loyalement à couvrir le temple car l'an qui débute s'avance chargé de sombres présages. Soyons prêts à faire face à tout ce qui menace notre Ordre et ses principes.

Tenons bien haut le flambeau à trois branches et veillons surtout à ce que l'étendard maçonnique — qui porte d'azur à l'étoile d'or — s'il doit être criblé de déchirures, ne soit du moins pas souillé par la capitulation de ses défenseurs.

Genève, 1<sup>er</sup> janvier 1934.

John MOSSAZ.

---

## Compte Rendu

### de la Session du Comité Exécutif

tenue au Temple de la Grande Loge de Tchecoslovaquie  
à Prague, le 9 septembre 1933.

---

Les travaux sont ouverts à 9 h. 45.

En l'absence du Président du Comité Exécutif, Fr. Rachid, le dit Comité nomme, conformément à son Règlement Intérieur, un président de séance.

Le Fr. A. Groussier est désigné par acclamation.

Sont présents : *Comité Exécutif* : les TT. III. FF. : E. Lennhoff (G. L. de Vienne); V. Carpentier, F. van der Linden et Eug. Muller (G. O. de Belgique); J. Sarradell (G. L. Espagnole) et L. Gertsch, adjoint (G. L. Espagnole); C. Gonzalez (G. O. Espagnol); A. Groussier, F. Estèbe (G. O. de France); L. Doignon (G. L. de France); P. Pappageorge (G. O. de Grèce); D. Militchevitch et D. Tomitch (G. L. Yougoslavia); L. Schwarz et C. Pierre — R. Wiesner, sténogr. — (Grande Loge Nationale de Tchecoslovaquie); L. Gertsch (G. L. de Porto Rico) et le Grand Chancelier.

Sont excusés : *Comité Exécutif* : Grand Orient de Turquie, Grande Loge de Pologne, Grande Loge de Bulgarie et Grande Loge du Paraguay.

*Comité Consultatif* : les TT. III. FF. : C. Magnette, R. Engel (Belgique); A. Mille (France); J. Maréchal (France); F. Brandenburg (Suisse).

Le G. M. de la Grande Loge Nationale de Tchecoslovaquie, le T. III. Fr. K. Weigner, souhaite la bienvenue aux délégués et tient à leur dire combien sa Grande Loge est fière d'avoir été choisie comme siège de la présente session du

Comité Exécutif de l'A.M.I. En formulant ses meilleurs vœux pour le succès de ses travaux, il ajoute que les FF. tchèques feront de leur mieux pour que ce séjour à Prague laisse à chacun un excellent souvenir.

Le Fr. Groussier, président — répondant au G. M., exprime la profonde satisfaction des représentants des diverses Obédiences, réunis dans cette belle ville de Prague, capitale de l'un des rares pays de l'Europe centrale qui maintienne encore haut et ferme l'étendard de la Liberté. Il souhaite, à son tour, que la prospérité de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie soit toujours plus grande et son action, toujours plus profitable à la Nation et à l'Humanité.

#### COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER

a) La Grande Loge Alpina a ratifié, dans son assemblée annuelle du mois de mai, la nomination du Fr. Brandenburg au Comité Consultatif.

Cette ratification est enregistrée avec grande satisfaction.

b) Les résolutions votées à Bruxelles, ont été adressées à 131 Grandes Loges, soit 22 en français, 77 en anglais et 32 en espagnol. Elles ont été accueillies très favorablement. Treize Grandes Loges n'appartenant pas à l'A. M. I. — dont 4 aux Etats-Unis — en ont accusé réception en disant qu'elles donneront à ces résolutions la suite que chacune d'elles jugera la meilleure. Plusieurs organes de la presse maçonnique les ont reproduites in extenso ou mentionnées dans d'autres articles. La plupart des Obédiences membres ont félicité le Comité Exécutif de cette initiative.

c) Le Fr. Gonzalez Ginorio, Grand Secrétaire de la Grande Loge de Porto Rico a écrit un ouvrage sur les « Sources du Droit maçonnique » ; il en a adressé un exemplaire à la Chancellerie.

L'auteur de ce livre fort intéressant, qui peut rendre de grands services, offre d'abandonner ses droits en faveur de l'A. M. I. si celle-ci veut bien se charger de le faire traduire et de le publier en français.

Cette offre est acceptée avec les plus vifs remerciements ; toutefois, l'impression de cet ouvrage doit être remise à des temps plus favorables, la situation financière actuelle ne nous permettant pas d'engager des dépenses extraordinaires.

Cet objet restera au programme du Comité Exécutif.

Le Fr. Gonzalez Ginorio sera avisé de cette décision par le Grand Chancelier qui lui exprimera la gratitude du Comité Exécutif pour ce témoignage d'intérêt envers l'A. M. I.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

a) Le Grand Chancelier — annonce que, grâce au dévouement et à la complaisance du Fr. Gertsch, les comptes rendus des séances du Comité Exécutif sont accompagnés maintenant d'un résumé en espagnol à l'usage des Grandes Loges de l'Amérique du sud. Cette innovation a déjà donné d'excellents résultats en ce qui concerne les relations entre les dites Grandes Loges et la Grande Chancellerie.

Le Comité Exécutif remercie le Fr. Gertsch et le Grand Chancelier qu'il félicite de cette initiative.

b) Le Code télégraphique, accepté par le Convent d'Istanbul, n'a pas encore été mis en vigueur. Le Grand Chancelier a craint que les mutations qui surviennent dans la direction des Obédiences et, particulièrement, au Secrétariat de celles-ci, en rendent l'emploi difficile. Si les FF. chargés de la correspondance ignorent l'existence de ce Code ou si le texte en a été égaré, il faudra répéter en langage clair ce qui aura déjà été transmis en langue chiffrée; au lieu d'économie, l'on augmentera ainsi les dépenses et l'on perdra du temps.

Après une discussion assez longue sur ce sujet, diverses propositions sont présentées par les FF. Carpentier, Gertsch, Militchevitch et Pierre.

Il est décidé, après avoir fait établir des devis en France, en Belgique et à Prague, d'imprimer ce Code pour que l'on puisse l'utiliser en vue de l'organisation du Convent de 1934.

c) Le Grand Chancelier — annonce qu'il a loué un local spécial pour loger les archives de l'A. M. I. qui exigent beaucoup de place. Ce local est assez vaste et, bien que son prix en soit modeste, il répondra à son but durant plusieurs années. Dont acte.

d) La représentation des Grandes Loges sud-américaines au sein du Comité Exécutif avait été confiée provisoirement par le Convent d'Istanbul, à la Grande Loge du Paraguay, en attendant que les dites Grandes Loges se mettent d'accord pour former leur délégation collective. La Chancellerie n'a reçu aucune communication à ce sujet; il importe de savoir si le mandat attribué à la Grande Loge du Paraguay peut continuer dans ces conditions.

Sur la proposition du Fr. Pierre, le Grand Chancelier exigera des Obédiences intéressées qu'elles prennent une détermination au plus vite et, en tout cas, avant le Convent de 1934 pour que celui-ci se trouve en présence de dispositions nettement établies entre les Grandes Loges sud-américaines.

e) Le Grand Chancelier — fait savoir que le Grand Orient du Brésil ne répond pas aux réclamations qui lui sont adressées, soit au sujet des contributions, soit à propos des Grandes Loges régionales. Il est à remarquer que ces Grandes Loges sont déjà reconnues par plusieurs Grandes Loges des Etats-Unis et de l'Europe.

Le Fr. Militchevitch — demande des informations sur la G. L. de Parahyba qui sollicite l'échange de Garants d'Amitié avec son Obédience.

Le Grand Chancelier — explique que cette Grande Loge, comme les autres Grandes Loges régionales, est une Obédience régulière, formée par des Maçons réguliers, mais qu'on peut discuter de la légitimité de ces organisations qui ont établi leur juridiction sur un territoire déjà occupé par le Grand Orient du Brésil. Toutefois, il faut reconnaître que ce dernier, qui a usé de son droit de membre de l'A. M. I. pour s'opposer à l'admission des Grandes Loges régionales dans notre Association et à leur nomenclature dans notre Annuaire 1932, n'apporte pas le même empressement à remplir ses obligations dans les autres domaines de son activité de Puissance adhérente.

Le Fr. Pappageorge — voudrait savoir s'il y a lieu de donner suite à la demande de relations adressée au Grand Orient de Grèce par la Grande Loge de Parahyba. Il estime que le principe indéniable de l'autonomie et du droit de souveraineté dont jouissent les Puissances maçonniques membres de l'A. M. I., leur permet de régler librement leurs relations avec des Obédiences régulières qui n'auraient pas encore été acceptées au sein de notre Association, même si la légitimité de ces dernières était discutée par d'autres Puissances intéressées.

Le Grand Chancelier — ne peut pas répondre catégoriquement. Il doit s'en tenir aux dispositions de nos Statuts concernant l'entière indépendance de nos adhérents dans leurs affaires intérieures. Il faut, dans ce cas, envisager l'intérêt général de la Fr.-Maçonnerie, fréquemment compromis par les divisions et les schismes. Cette question-là est complexe; il serait injuste de refuser de reconnaître une Obédience sous prétexte qu'elle est la dernière venue, surtout si l'ancienne ne justifie pas de son droit d'aïnesse par un travail vraiment maçonnique. On a déjà vu des cas où il était sage de faire exception à la règle fondamentale de juridiction unique.

Le Fr. Tomitch — fait observer que nos Statuts sont formels en ce qui concerne les droits du Grand Orient du Brésil



qui lui permettent de s'opposer à tous rapports officiels entre l'A. M. I. et les Grandes Loges régionales.

Le Fr. Gertsch — rappelle que le Grand Orient du Brésil est reconnu par la Grande Loge d'Angleterre.

Le Fr. Militchevich — répond que cela ne constitue pas un critère, puisque la Grande Loge d'Angleterre reconnaît la Grande Loge Nationale et Indépendante de France qui, cependant, s'est établie sur un territoire occupé depuis longtemps par deux autres juridictions maçonniques incontestables.

Le Fr. Estèbe — fournit quelques explications sur la diversité des rites pratiqués par le Grand Orient du Brésil. A son avis, ce Grand Orient a le devoir d'examiner la situation très objectivement et de donner satisfaction aux demandes de la Chancellerie.

Le Fr. Doignon — propose, pour clore la discussion, que le Chancelier réclame, une dernière fois, des explications circonstanciées au Grand Orient du Brésil afin que la question soit inscrite au programme du Convent qui devra, peut-être, revoir les Statuts en ce qui a trait à la régularité des Obédiences.

Adopté.

#### SITUATION FINANCIÈRE

Le Grand Chancelier — pense, bien que la situation ne soit pas brillante, que l'exercice 1933 bouclera sans laisser de dettes, mais il faut, pour cela, que le solde des contributions arriérées de 1932 rentre avant la fin de l'année. Ces cotisations en retard sont dues surtout par les Grandes Loges américaines qui rencontrent quelques difficultés à effectuer des paiements à l'étranger.

Le Fr. Groussier, président — croit que si certaines Grandes Loges ne peuvent vraiment pas s'acquitter de leurs obligations, il en est d'autres qui ne font pas un effort suffisant pour payer ce qui est dû. Dans ce cas, il y aura lieu de prendre les mesures prévues aux Statuts.

Le Grand Chancelier — réclamera encore une fois les contributions dues et exigera qu'on lui indique le nombre exact des membres afin de débiter les Obédiences retardataires de la somme à encaisser pour chacun des exercices écoulés. Il a remarqué que l'effectif de beaucoup de Grandes Loges, tel qu'il fut annoncé lors de la préparation de l'Annuaire 1932, a sensiblement diminué lorsqu'il s'est agi de calculer les cotisations, ce qui rend impossible toute appréciation des recettes à prévoir au budget.

CANDIDATURES

a) *Grande Loge de l'Uruguay.*

Le Grand Chancelier — a sollicité de la Grande Loge de l'Uruguay, les divers renseignements complémentaires réclamés par le Comité Exécutif (session du 6 mai), mais la réponse n'est pas encore parvenue à la Chancellerie.

Le Comité Exécutif décide d'attendre les explications demandées.

b) *Grande Loge Symbolique d'Allemagne.*

Après une courte discussion, le Comité Exécutif décide que la demande d'admission de cette Grande Loge reste posée.

c) *Grande Loge de Roumanie.*

La Grande Loge Nationale de Roumanie n'a pas encore rempli les formalités prévues en vue de la prise en considération de sa candidature. En outre, il résulte d'une conversation que le Grand Chancelier a eue avec un Fr. roumain, mandaté par le Grand Orient de Roumanie, que ce dernier doit également demander son admission et que chacune des deux Obédiences roumaines donnerait son consentement à l'entrée de l'autre, les relations existant actuellement entre elles étant des plus cordiales.

Le Fr. Lennhoff — est surpris de cette déclaration et pense qu'elle n'est pas tout à fait conforme à la réalité.

Le Fr. Schwarz — donne encore quelques informations sur la situation de la Fr.-Maçonnerie roumaine; à son avis, l'entente n'est pas encore complète.

Le Fr. Tomitch — voudrait que l'on prit la candidature de la Grande Loge Nationale de Roumanie en considération.

Le Grand Chancelier — réplique que cela n'est pas possible puisque cette demande n'est pas accompagnée des trois garanties exigées par les Statuts.

Le Comité Exécutif attendra les événements.

d) *Grand Orient d'Italie.*

Le Grand Chancelier — donne lecture de la correspondance échangée entre le Fr. Tedeschi et lui. Les renseignements reçus seront transmis aux Obédiences du Comité Exécutif pour information.

Le Fr. Estèbe — croit que le Grand Orient d'Italie ne tient pas de réunions et n'a pas d'activité comme corps organisé.

DÉLÉGATION DES POUVOIRS D'UNE OBÉDIENCE DISSOUTE  
OU SUSPENDUE

En l'absence du Fr. Maréchal, auteur d'une proposition sur les dispositions à prendre au sujet de la délégation éventuelle des pouvoirs d'une Puissance maçonnique dissoute ou suspendue, le Comité Exécutif renvoie la discussion à la prochaine séance. Il désigne une Commission d'étude, chargée de présenter un rapport sur cet objet. Cette Commission se composera des FF. Maréchal (ou Doignon, suppléant), Engel (ou Carpentier, suppléant) et Tomitch auxquels seront adjoints d'office le Président et le Grand Chancelier. Elle se réunira à Paris en temps opportun.

ADMISSION D'UNE OBÉDIENCE AYANT SON SIÈGE  
SUR LE MÊME TERRITOIRE  
QUE CELUI SUR LEQUEL UNE OBÉDIENCE EXERCE DÉJÀ SA JURIDICTION

Le Fr. Tomitch — voudrait que l'on réglât définitivement, par une disposition statutaire, les droits et prérogatives des Obédiences membres à l'égard de celles qui s'établiraient sur le même territoire qu'elles, comme cela a eu lieu en Uruguay et au Brésil, par exemple.

Le Fr. Pierre — rappelle les termes de nos Statuts et constate que deux cas peuvent se produire qui intéressent plus spécialement l'A. M. I. :

1° Deux Obédiences existent côte à côte dans le même pays; l'une d'elle est déjà membre de l'A. M. I. alors que l'autre pose sa candidature;

2° Une deuxième Obédience se fonde dans un pays alors qu'il existe déjà une Puissance maçonnique régulière et c'est la nouvelle venue qui demande son admission, bien que la plus ancienne ne soit pas membre de l'A. M. I.

Dans l'un et l'autre de ces cas, la solution à proposer est excessivement importante; elle ne peut être trouvée qu'après un examen approfondi. Le texte de nos Statuts est formel; il a été voté par un Convent, par conséquent, seul, un prochain Convent pourrait y apporter une modification.

Le Comité Exécutif décide de renvoyer cette proposition à la même Commission qui examinera celle du Fr. Maréchal. Un rapport sera présenté au Comité qui, après l'avoir discuté, soumettra le résultat de ses délibérations au Convent de 1934.

Le Fr. Pappageorge — recommande que l'envoi des rapports soit fait assez tôt aux Obédiences pour leur permettre d'étudier sérieusement les propositions formulées.

THÈME D'ÉTUDE POUR LE CONVENT DE 1934

Le Grand Chancelier — afin d'éviter le retour d'un inconvénient qui nous empêcha, au Convent d'Istanbul, de discuter le sujet que devait introduire le Fr. Pierre, retenu par ses occupations profanes, propose de choisir un thème d'étude qui serait soumis à toutes nos Grandes Loges adhérentes, en les invitant à présenter un travail; puis, tous ces travaux feraient l'objet d'un rapport général, (rédigé par un membre du Comité Exécutif), que l'on enverrait à chacun de nos adhérents en vue d'une discussion au prochain Convent.

Après avoir entendu les avis des FF. Estèbe et van der Linden, le principe d'un thème d'étude pour le Convent, tel que le Gr. Chancelier vient de le développer, est adopté.

Le Fr. Tomitch — suggère que ce thème porte sur « La Recherche des bases d'un contact fraternel entre les Maçonneries de l'Univers ».

Le Fr. Carpentier — n'a pas beaucoup d'enthousiasme pour un sujet semblable attendu qu'il y a, en réalité, deux grands courants maçonniques et que les bases d'entente peuvent être tout à fait différentes au sein des deux groupes.

Le Grand Chancelier — prévoit deux catégories de sujets. Dans la première, qui se rapporte au travail maçonnique extérieur, on pourrait proposer :

Quelles sont les réformes à introduire dans les rapports entre les administrations des Obédiences en vue de coordonner les efforts particuliers et rendre l'action maçonnique plus efficace? ou bien : Quelles sont les tâches auxquelles la Fr.-Maçonnerie doit se vouer plus particulièrement dans les temps actuels?

Dans la deuxième catégorie, qui traiterait de l'organisation intérieure de l'Ordre, on pourrait choisir l'un des sujets suivants : Recherche des bases sur lesquelles on fonderait les Droits des Obédiences à l'égard des groupements dissidents ou, d'une manière générale, en ce qui concerne la dualité de juridiction territoriale ou : Fixation d'un programme minimum sur lequel la coopération s'établirait entre toutes les Puissances Maçonniques?

Le Fr. Groussier, président — demande que l'on se prononce d'abord sur celle des deux catégories à laquelle il convient d'accorder la priorité.

Le Fr. van der Linden — tenant compte des contingences de l'époque que nous traversons, de l'oppression dont la Fr.-Maçonnerie est l'objet dans divers pays, estime qu'il faut laisser de côté, pour le moment, les questions de doctrines et

s'en tenir plutôt à un thème qui porterait sur les moyens et les mesures à prendre afin de protéger la Fr.-Maçonnerie contre ceux qui la persécutent.

Le Fr. Carpentier — partage l'avis du Fr. van der Linden et attire l'attention du Comité sur un article du Bulletin n° 3 de la Grande Loge Nationale de Tchecoslovaquie intitulé : « Unissons-nous! », article qui s'inspire des besoins de l'heure et qui signale les dangers intérieurs que nous pouvons courir par la présence parmi nous de membres de certaines organisations irrégulières qui sèment la calomnie et engendrent la désorganisation de l'Ordre.

Le Fr. Groussier, président — fait remarquer que, de ces premières observations échangées, il résulte que nous avons à nous préoccuper de deux sortes de dangers qui menacent la Fr.-Maçonnerie : un danger extérieur ou politique et un danger intérieur provenant de l'action désorganisatrice de certains Maçons.

Le Fr. Doignon — qui professe la même opinion, propose d'élargir le thème et de l'étendre à la recherche des mesures à prendre contre les confrères dangereux, nuisibles et compromettants pour la Fr.-Maçonnerie.

Le Fr. Militchevich — préférerait que le sujet fût divisé en deux parties distinctes.

Le Fr. Doignon — pense qu'il faut lier les questions et n'avoïr qu'un seul rapport.

Le Fr. Groussier, président — suspend les travaux pendant quelques minutes pour permettre aux FF. van der Linden et Mossaz de rédiger, en termes définitifs, le projet du thème à soumettre au Convent.

Ce texte, présenté par le Fr. van der Linden, est rédigé comme suit :

Quelles sont les mesures de solidarité internationale à prendre :

- 1° pour défendre la Fr.-Maçonnerie, soit contre les attaques et les accusations dont elle est l'objet, soit contre les déviations qui affaiblissent et dénaturent son action;
- 2° pour sauvegarder et renforcer la vitalité des Puissances maçonniques menacées jusque dans leur existence par l'intransigeance de certains partis ou par l'arbitraire de certains gouvernements;
- 3° pour venir en aide aux FF.-MM. persécutés dans leur liberté individuelle.

Ce sujet de travail, adopté à l'unanimité, sera envoyé à toutes les Obédiences aux fins d'étude. Elles seront priées de faire parvenir au plus tôt leurs propositions à la Grande Chancellerie.

Le Fr. Carpentier — estime qu'il serait utile de s'occuper déjà du sujet à la prochaine session du Comité Exécutif. Il craint que si nous attendons d'avoir reçu les travaux de nos Obédiences, étant donné qu'elles ne reprennent leur activité qu'en octobre, nous ne soyons pas prêts pour le Convent de 1934.

Le Fr. Doignon — éprouve la même crainte et propose d'élaborer un rapport introductif qui servira de base de discussion au Comité Exécutif.

Le Fr. Pappageorge — se rallierait, de préférence, à ce mode de travail qui assurerait un meilleur résultat.

Cette proposition est acceptée.

Le Fr. van der Linden est chargé de présenter le rapport introductif sur la question de la défense de la Maçonnerie, le Fr. Doignon s'étant récusé.

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Fr. Gertsch — informe le Comité Exécutif que la Grande Loge Espagnole a transféré son siège à Madrid, domicile du nouveau G. M. Les GG. Off. élus sont tous dévoués à l'œuvre de l'A. M. I. et la Grande Loge continuera, avec la même assiduité que par le passé, à prendre part aux sessions du Comité.

Le Fr. Lennhoff — annonce la triste nouvelle de l'arrestation, à Berlin, des FF. Müffelmann et Koner, G. M. et Grand Secrétaire de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne.

Les travaux sont suspendus à 12 h. 15 et les délégués se rendent au restaurant Manès où a lieu le lunch auquel les convie le Comité de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

#### II<sup>e</sup> SEANCE

---

La séance est reprise à 15 h. 15.

#### PROPOSITION DU GRAND ORIENT ESPAGNOL

La proposition présentée par le Grand Orient Espagnol, lors de la précédente session, a été soumise à la Commission dans les termes suivants par le T. III. Fr. Gonzalez :

Il arrive souvent que des FF. qui ont été exclus de leur Obédience par un jugement des tribunaux maçonniques compétents, soient néanmoins admis par d'autres Obédiences du même pays ou d'ailleurs.

Etant donné le caractère d'universalité de notre Institution, il serait intéressant d'établir un criterium sur ces points :

I. — Les FF. qui ont été exclus d'une Obédience par jugement d'un tribunal maçonnique, régulièrement constitué, peuvent-ils être admis dans une autre Obédience?

II. — Lorsque le cas se produit et que la bonne foi des Ateliers auxquels ils sont affiliés a été surprise, quelles décisions doivent prendre ces Ateliers contre les dits FF.?

III. — Si les Ateliers ou les Obédiences qui ont admis ces FF. dans les conditions précitées, ne prennent aucune décision, tout en ayant connaissance de la situation de ces FF., quelles sont les mesures à prendre contre ces Obédiences?

La Commission spéciale, désignée pour examiner cette proposition, rapporte par l'organe du Fr. Doignon :

Afin de parer — dit-elle — aux situations délicates provenant des faits signalés par le Grand Orient Espagnol, il y aurait lieu d'insérer dans les Statuts de l'A. M. I., après l'art. 6 des additifs du Convent de Paris de 1927, un article 6 bis ainsi conçu :

« Les recommandations faites à l'art. 6 s'appliquent également aux FF. démissionnaires, radiés ou exclus et aux profanes refusés ».

Le Fr. Gertsch — d'accord en principe, fait observer que, dans le cas d'un Fr. démissionnaire frappant à la porte d'une Obédience éloignée de celle qu'il a quittée, la première n'a pas à enquêter sur lui s'il se présente avec un exeat en bonne et due forme.

Le Fr. Carpentier — prévoit le cas d'un Fr. dont la démission est la conséquence d'une enquête qui aurait pu se terminer par l'exclusion, mais auquel on a voulu éviter cette peine en le priant de démissionner.

Le Fr. Gertsch — propose que l'exeat soit rédigé de telle façon que l'on puisse reconnaître aisément s'il s'agit d'une démission honorable et régulière, provenant d'un changement de résidence, par exemple, ou d'une mesure disciplinaire prise contre ce Fr.

Le Fr. Doignon — fait remarquer que certaines Obédiences, la Grande Loge de France, entre autres, ne donnent pas d'exeat aux FF. démissionnaires. Il conseille, pour juger certains cas d'espèces, d'examiner la date de l'exeat et celle à laquelle le Fr. sollicite son affiliation, de même que la situation géographique des deux Obédiences en cause. Il est, en tout cas, toujours préférable de prendre des informations car il faut éviter que les relations entre Puissances maçonniques soient troublées par des questions de personnes.

Le Fr. Sarradell — demande si le Comité Exécutif est compétent pour procéder à un changement dans le texte des Statuts?

Le Fr. Groussier, président — répond que le texte qu'arrêtera le Comité devra, bien entendu, être ratifié par le prochain Convent.

Le Fr. Doignon — propose que le Grand Chancelier fasse imprimer le texte proposé et le joigne, dès maintenant, aux correspondances qu'il adresse aux Grandes Loges afin de le leur rappeler à chaque occasion.

Le texte que la Commission suggère d'ajouter aux Statuts sous forme d'un article 6 bis, est adopté. Il sera soumis au prochain Convent pour approbation. La proposition du Fr. Doignon sera également mise en pratique.

#### DIVERS

a) Le Grand Chancelier — se référant à la communication faite par le Fr. Gertsch concernant le transfert de la Grande Loge Espagnole à Madrid et s'appuyant sur le texte des Statuts (art. 12 bis), rappelle les grands services rendus à l'A. M. I. par le T. III. Fr. F. Esteva — ancien G. M. de la Grande Loge Espagnole et ancien chef de délégation de cette Grande Loge — qu'il propose de désigner comme membre du Comité Consultatif.

La proposition est acceptée à l'unanimité avec de vifs applaudissements.

Le Fr. Gertsch — remercie le Comité Exécutif de cet hommage rendu au Fr. Esteva qui fut l'un des fondateurs de l'A. M. I.

b) Le Fr. Groussier, président — a constaté que les Puissances maçonniques ne connaissent pas assez l'A. M. I. Il demande que l'on recherche que's seraient le moyen et la forme la plus pratique à adopter afin qu'une propagande intensive soit faite en sa faveur parmi les diverses Obédiences et par celles-ci auprès des Loges de leur juridiction.

Une Commission, composée des FF. Groussier, Engel, Lennhoff, Doignon et du Grand Chancelier, examinera cette question.

c) Le Grand Chancelier — donne lecture d'une lettre de la « Demokratische Flüchtlingsfürsorge », à Prague, concernant les efforts faits par cette organisation afin de venir en aide aux réfugiés allemands et sollicitant l'appui de l'A. M. I.

Le Fr. Lennhoff — communique que lors du Congrès de la L. I. F., qui vient d'avoir lieu à La Haye, une commission a été nommée pour s'occuper de l'aide à accorder aux FF. allemands appartenant à la Grande Loge de Francfort et à la



Grande Loge Symbolique (les autres ayant renoncé à leurs qualités maçonniques). Une collecte, faite à leur profit, a obtenu un beau résultat.

Les FF. Doignon et Estèbe — déclarent que la Fr.-Maçonnerie française a fait et continue à faire des efforts considérables en faveur des FF.-MM. allemands réfugiés et expulsés.

Les FF. Sarradell et Gonzalez — ajoutent que les deux Obédiences espagnoles ont constitué une Commission — dont font partie les deux GG. MM. — qui travaille avec le Comité de secours aux émigrés allemands et la Ligue des Droits de l'Homme.

Le Comité Exécutif assure la « Demokratische Flüchtlingsfürsorge », de Prague, de son sympathique appui.

d) Le Fr. Lennhoff — donne un bref aperçu des cérémonies d'inauguration du temple maçonnique, érigé comme Memorial de Paix, à Londres, et, en particulier, de l'ouverture du nouvel hôpital maçonnique, inauguré par le roi d'Angleterre.

La réception de la Grande Loge d'Angleterre, qui avait convié tous ses Garants d'Amitié et les représentants des Grandes Loges avec lesquelles elle est en relations officielles, fut des plus cordiales et l'hospitalité accordée aux invités au-dessus de tout éloge.

e) Le Fr. Lennhoff — apporte quelques nouvelles relatives à la Fr.-Maçonnerie allemande :

Jusqu'à fin août dernier, le gouvernement hitlérien ne persécuta pas officiellement la Fr.-Maçonnerie allemande dont toutes les Obédiences, à l'exception de la Grande Loge de Francfort et de la Grande Loge Symbolique ont complètement abandonné les principes fondamentaux de l'Ordre. Ce gouvernement n'admet, dans le parti nazi, aucun membre ayant été franc-maçon; les anciennes Grandes Loges, transformées en Ordres germano-chrétiens qui ont demandé à faire partie du front national-socialiste, n'ont même pas reçu de réponse.

Depuis fin août, l'attitude envers les FF.-MM. a changé. Des perquisitions ont été opérées dans les locaux de Loges ou de FF.; la caisse de la Grande Loge Symbolique a été confisquée. Le Fr. Koner a été arrêté le 5 septembre et incarcéré à Spandau. Le Fr. Müffelmann, qui avait assisté au Congrès de la L.I.F. à La Haye, a été arrêté, à son tour, le 6 septembre et emprisonné à Berlin. Enfin, le lendemain 7 septembre, le Fr. Bönsch fut également arrêté.

La Grande Loge de Hambourg aurait encore des Ateliers en Amérique du sud, travaillant avec l'appui de la Grande

Loge de New-York. Quant à ceux de la Grande Loge Symbolique, en Palestine, ils continuent leurs travaux.

Le Fr. Doignon — demande au Fr. Lennhoff si la Grande Loge de Francfort et la Grande Loge Symbolique se sont elles-mêmes mises en sommeil ou si elles ont agi sous la pression du gouvernement qui les aurait dissoutes? Il voudrait savoir également si la Grande Loge d'Angleterre entretient encore des relations avec les Grandes Loges allemandes qui ont renoncé à leur caractère maçonnique?

Le Fr. Lennhoff — déclare que la mise en sommeil des deux Obédiences ci-dessus est due à l'attitude du gouvernement; les Loges ont été contraintes de suspendre toute correspondance entre elles, ce qui les a privées de leur activité. A la seconde question, le Fr. Lennhoff croit pouvoir répondre que la Fr.-Maçonnerie anglaise considère que la Fr.-Maçonnerie allemande a cessé d'exister.

Les FF. Gertsch, Pappageorge et Militchevitch — apportent quelques renseignements complémentaires.

f) Les FF. Gonzalez et Sarradell — annoncent que leurs deux Obédiences sont tout à fait d'accord au sujet de l'organisation du Convent de 1934, à Madrid. Les FF.-MM. espagnols attachent une grande importance à ce congrès auquel ils comptent que de nombreux délégués des Puissances maçonniques américaines prendront part car des conditions très avantageuses leur seront faites afin de les engager à entreprendre ce voyage.

Ils désirent commencer leur propagande dès le mois de janvier, après entente avec le Fr. Grand Chancelier.

Le Fr. Tomitch — demande que la date du Convent soit fixée dès maintenant.

Le Comité Exécutif décide que le Convent se réunira dans la première quinzaine de septembre, la date exacte sera indiquée au cours de la prochaine session.

g) Le Fr. Pierre — donne lecture d'une pl. du Fr. Mucha, S. G. C. du Sup. Conseil de Tchécoslovaquie qui s'excuse de n'avoir pu assister à l'ouverture des travaux. Il remercie, au nom du G. M., les délégués d'être venus nombreux à Prague, leur souhaite un séjour agréable dans cette ville et regrette l'absence des représentants de la Turquie, de la Bulgarie et de la Pologne auxquels il envoie l'expression de ses sentiments fraternels.

Le Fr. Groussier, président — remercie à son tour le G. M. et les FF. tchécoslovaques de nous avoir procuré les moyens d'effectuer un travail fructueux et joint à ses remerciements ceux du Comité Exécutif tout entier. Il espère, en

terminant cette session, que les Francs-Maçonneries persécutées pourront bientôt travailler librement et rentrer dans notre chaîne d'union fraternelle.

Le Grand Chancelier — remercie encore les FF. tchécoslovaques de s'être si bien acquittés de la mission qui leur fut confiée d'organiser notre réunion.

#### FIXATION DE LA PROCHAINE SESSION

La prochaine session du Comité Exécutif se tiendra en Suisse alémanique, le 20 janvier 1934.

Le Grand Chancelier est invité à entrer en pourparlers avec la Grande Loge Alpina pour fixer le lieu de cette réunion, soit à Zurich, à Berne ou à Bâle.

La séance est close à 18 heures.

*Le Grand Chancelier,*  
J. MOSSAZ.

---

## Convent de 1934

---

Le Convent ordinaire de l'A. M. I. se tiendra à Madrid du 6 au 11 septembre 1934.

En dehors du thème d'étude sur les mesures de solidarité à prendre pour défendre la Franc-Maçonnerie, sauvegarder la vitalité des Puissances maçonniques menacées et venir en aide aux Francs-Maçons persécutés, dont nous avons donné un exposé dans notre dernier « Bulletin » (n° 46), d'importantes questions seront traitées en vue de créer de nouveaux éléments favorables à l'union et à l'entente maçonnique universelle.

Les deux Obédiences espagnoles chargées de l'organisation de ce Convent, ont déjà pris certaines dispositions qui assurent à tous les participants un séjour idéal dans ce beau pays du soleil. Les nombreuses excursions prévues permettront aux congressistes et à leurs compagnes de visiter les villes les plus intéressantes ainsi que les contrées les plus pittoresques de la péninsule.

Nul doute que le Convent de 1934 ne soit fréquenté, comme les précédents, par un grand nombre de délégués et

que de nombreux participants se joignent à eux pour apporter à nos FF. espagnols le salut fraternel des 30 nations représentées au sein de l'A. M. I.

Le programme des travaux et des festivités sera inséré dans notre prochain « Bulletin » ; toutefois, la Grande Chancellerie se fera un plaisir de fournir, dès maintenant, les renseignements qui pourraient lui être demandés.

*Le Grand Chancelier,*  
J. MOSSAZ.

---

## Admission provisoire

---

GRAND ORIENT DE L'URUGUAY, A MONTEVIDEO

Attendu :

1° que le Grand Orient de l'Uruguay, à Montevideo (Uruguay) a présenté sa demande d'adhésion à notre Association par lettre du 27 octobre 1931;

2° que cette candidature est appuyée régulièrement par trois Puissances Maçonniques adhérentes qui sont :

la Grande Loge du Paraguay,  
la Grande Loge Espagnole,  
la Grande Loge Suisse Alpina;

3° que la Grande Chancellerie a communiqué cette candidature à toutes les Puissances adhérentes en date du 28 août 1932;

4° que, depuis lors, aucune opposition n'a été faite contre l'admission du dit Grand Orient au sein de l'A. M. I.;

Le Comité Exécutif, dans sa séance du 20 janvier 1934, décide :

1. — de prononcer l'admission provisoire du Grand Orient de l'Uruguay comme membre de l'A. M. I.

2. — de proposer son admission définitive au prochain Convent.

Certifié conforme.  
*Le Grand Chancelier,*  
J. MOSSAZ.

---

## Adjonction aux Statuts de l'A. M. I.

---

Ainsi qu'il en a été décidé au cours de la session du Comité Exécutif du 9 septembre dernier, à Prague <sup>1</sup>, il sera ajouté aux additifs votés par le Convent de Paris, en 1927, un article 6 bis ainsi conçu :

ART. 6 bis. — Les recommandations faites à l'art. 6 s'appliquent également aux FF. démissionnaires, radiés ou exclus et aux profanes refusés.

Cette adjonction, pour prendre force de loi, devra être approuvée par le Convent. Cependant, il est recommandé, dans l'intérêt de l'universalité de l'Ordre maçonnique et pour parer aux situations délicates qui se sont produites de mettre en pratique, dès maintenant, cette règle qui vient heureusement compléter l'article 6 des additifs de 1927, lequel se borne à engager toute Puissance à s'abstenir d'admettre dans l'Ordre un profane résidant dans un autre pays, qu'il soit sujet ou non de ce pays, sauf si la Puissance du pays de résidence donne son consentement ou si l'opposition de celle-ci se fonde sur des raisons politiques, philosophiques ou ethniques, non compatibles avec la large fraternité qui est à la base de la Franc-Maçonnerie.

*Le Grand Chancelier.*

---

<sup>1</sup> Voir compte rendu de la session du Comité Exécutif (p. 379).

## Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences membres de l'A. M. I.

---

### 1° Grand Orient de France : 1933-1934

#### Conseil de l'Ordre :

Président :	T. III. Fr. : A. Groussier.
Vice-Prés.	Desmonts.
	Pouriau.
Secrétaires :	Daltroff.
	Beugnot.
Trésorier :	Dumontier.
Garde des Sceaux :	Pesty.

### 2° Grand Orient Espagnol

G. M. National :	T. III. Fr. : Diego Martinez Barrio.
I <sup>r</sup> G. Vice-Prés. :	Fermin de Zayas.
II <sup>e</sup> G. Vice-Prés. :	Juan Manuel Iñiesta.
III <sup>e</sup> G. Vice-Prés. :	Angel Rizo Bayona.
IV <sup>e</sup> G. Vice-Prés. :	Fernando Garcia Peña.
Grand Secrétaire :	Ceferino González Cas- troverde.
Grand Trésorier :	Eugenio Garcia-Ruiz.

### 3° Grande Loge Espagnole

Grand Maître :	T. III. Fr. : Mariano Larrañaga.
I <sup>r</sup> Gr. Surv. :	Juan Sarradell.
II <sup>e</sup> Gr. Surv. :	Jesus Palencia de la Torre
Grand Secrétaire :	Alvaro Guzman.
Grand Trésorier :	Herminio Alvarez Garcia.

N. B. — Depuis le mois de juin 1933, la Grande Loge Espagnole a transféré son siège de Barcelone à MADRID, Calle de Floridablanca no. 1 bajo.

---

## Avis de la Chancellerie

---

I. — BULLETIN. — Malgré nos réclamations successives, un certain nombre d'abonnés ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement 1933. Nous sommes peiné de constater que des FF. — qui savent cependant combien la crise économique rend précaire la situation matérielle de l'A. M. I. — ne se soucient même pas, lorsqu'ils renoncent à notre « Bulletin », de nous en aviser assez tôt afin de nous éviter des frais d'expédition inutiles et consentent ainsi à recevoir une publication qu'ils n'ont pas l'intention de payer.

Nous demandons instamment à nos fidèles abonnés de nous adresser, dès maintenant, le montant de leur abonnement 1934, soit 4 frs suisses, 20 frs français ou 28 frs belges.

Nous pouvons fournir — à une ou deux exceptions près — les numéros arriérés du « Bulletin », au prix de 1 fr. suisse l'exemplaire.

### OFFRE A NOS LECTEURS

Nous invitons nos abonnés et lecteurs à faire de la propagande en faveur de notre Bulletin. Afin de les y encourager, nous l'enverrons gratuitement, dès janvier prochain et pendant toute l'année, à tout Fr. qui nous procurera trois nouveaux abonnés pour 1934. Prière en souscrivant de justifier de sa qualité de F.-M.

II. — ANNUAIRE. — Nous rappelons à nos lecteurs qu'il ne sera pas édité de nouvel Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle en 1934. L'édition de 1932 est en vente à la Chancellerie au prix réduit de 4 frs suisses.

III. — *Publicité*. — Un important nombre de Loges de pays très divers sont abonnées à notre « Bulletin ». Les annonces qu'il contient atteignent, de ce fait, une très grande quantité de FF.; elles offrent donc un réel intérêt. Nous attirons particulièrement l'attention des FF. hôteliers, restaurateurs, agents de voyages, etc., etc., sur leur efficacité et sur la modicité de notre tarif.

Tarif des annonces :

Par insertion :

1/8 de page .....	10.—frs. suisses.
1/4 de page .....	20.— » »
1/2 page .....	40.— » »
1 page .....	80.— » »

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

Si le nombre des annonces le permet, une réduction de prix sera faite sur le tarif ci-dessus.

IV. — *Adresse à retenir.* — Siège et bureaux de la Chancellerie : RUE GENERAL-DUFOUR, 20, GENEVE.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

V. — *Avis important.* — Nous prions les Loges ou les FF. qui nous couvrent de leurs abonnements ou souscriptions de publications, de bien vouloir rappeler le nom exact sous lequel la commande a été effectuée. Il arrive fréquemment qu'un trésorier nous envoie un mandat-postal à son nom alors que la commande a été faite sous celui de la Loge ou du Vénérable. Cela donne lieu à des confusions et complique inutilement notre travail.

---



## REVUE MAÇONNIQUE

---

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

---

### LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'IDÉE DE CRÉATION

---

Parmi les idées centrales autour desquelles gravitent les doctrines et les enseignements maçonniques pour en recevoir, telles les planètes du soleil, leur lumière et leur sens, il en est une que je voudrais proposer à votre méditation. C'est l'idée de la création, l'idée de ce dynamisme universel qui détermine la face des choses qui nous environnent et qui, s'appliquant à nos propres existences, noue entre elles et la vie universelle un lien dont il nous appartient de sonder la nature.

L'idée de création est certes une des premières qui dut s'imposer à l'homme, lorsque sa pensée se dégagait des troubles impulsions de l'instinct et que, par le triple moyen de ses sens, de ses facultés intuitives et de sa raison, il découvrit l'univers, en comprit la beauté et en rechercha le sens. Depuis des millénaires, l'homme tente de se faire une image du rythme cosmique dans lequel il se sent engagé. Ces images varient d'un peuple à l'autre, d'une époque à l'autre; sans cesse, elles furent complétées et renouvelées, renversées ou recrées à nouveau; croyance sur croyance, système sur système se succédèrent pour répondre à la grande question qui trouble les penseurs de tous les âges et qui remplit d'inquiétude les esprits les plus profonds des temps actuels. La contemplation de la création dans son immensité insondable fit naître aussitôt la plus poignante des questions : Qui en est le créateur? Quels en sont les attributs et les qualités? Là encore, des centaines de réponses furent données; répondant, les unes, à la terrible angoisse humaine, les autres, à l'ardeur jamais apaisée de la curiosité scientifique. De toutes ces réponses, laquelle est la bonne? Nul ne saurait le dire. Laquelle se rapproche le plus de la vérité? La formule du

physicien ou la vision grandiose du poète? La profession de foi du croyant ou la spéculation vertigineuse du philosophe? Nul ne saurait le dire, car nul ne sait quelle est la vérité.

Si nous confrontons les très anciens récits de la création tels que les livres sacrés des Indes, les textes babyloniens ou la Genèse biblique nous les ont transmis, — ou bien les savantes constructions de la logique imaginées par la scolastique du moyen-âge, — ou encore les données de la philosophie moderne, de l'agnosticisme kantien à la volonté de puissance nietzschéenne et à l'intuition de Bergson, — si nous les confrontons avec les hypothèses les plus récentes des mathématiques, de la bio-chimie ou de l'astro-physique, pouvons-nous dire, très sincèrement et sans nous payer de mots, que l'esprit humain se soit rapproché effectivement, *essentiellment*, du noyau de ces ultimes mystères? Je crains fort que semblable affirmation soit bien audacieuse et hasardeuse. Si Newton, il y a deux siècles et demi, écrivit à son ami Bentley à propos des forces de gravitation et de rotation dont il avait pourtant calculé les modalités : « En dehors du bras de Dieu je ne connais dans la nature aucune puissance capable d'engendrer ce mouvement », — ne voyons-nous pas le plus génial des astro-physiciens de notre temps, James Eddington, s'écrier dans un de ses ouvrages farcis d'observations, de déductions, de calculs savants, atterré devant les derniers secrets de l'Univers : « Quelque chose fait on ne sait quoi... »

Et je me demande quelle est la différence entre le tragique aveu de Newton qui, en désespoir de cause, en appelle au bras de Dieu et le « quelque chose » et le « on ne sait quoi » d'Eddington. En quoi les paroles de ces deux physiciens diffèrent-elles du *Deus qui melius scitur nesciendo*, du Dieu que l'on connaît mieux en l'ignorant, de Saint-Thomas d'Aquin ou de ce mot de l'antique Sama-Véda sur la divinité suprême : « Qui croit ne pas la connaître la connaît. Qui croit la connaître ne la connaît point. Elle est regardée comme incompréhensible par ceux qui la connaissent le plus et comme parfaitement connue par ceux qui l'ignorent entièrement. »

Mais cette constatation n'implique nullement un mépris des sciences. Je suis moi-même trop passionné des merveilles qu'elles nous révèlent pour oser, pour désirer formuler un pareil jugement. Au contraire, les sciences offrent de substantiels aliments à notre besoin de grandeur et de beauté. Elles tirent leur grandeur précisément de la disproportion entre le but qu'elles poursuivent et la modestie des hommes qui s'y adonnent. Elles se revêtent de beauté par le fait qu'elles sont gratuites, que nulle idée de gain ne les anime, qu'elles sont mues par ce qu'il y a de plus noble, de plus humain dans

l'homme : la passion de la connaissance et l'amour de la vérité. Et leur suprême et plus secrète beauté se cache dans leur tragique destinée : au lieu d'éteindre notre soif d'infini, leurs découvertes ne font que la nourrir et l'aiguïser. A mesure que les sciences dressent le tableau de ce qui nous est connu, elles déroulent et allongent celui des choses que nous ignorons. Plus elles s'attaquent à l'inconnu, et plus elles le font apparaître dans son étonnante grandeur. Et c'est peut-être là que repose le plus beau titre de gloire de ces chercheurs passionnés. Avant de porter un jugement sur leur tragique et magnifique incapacité, méditons ces paroles de Maurice Maeterlinck :

« Jamais ils n'ont plongé plus avant dans la nuit, parce que ils n'ont jamais plus ardemment cherché la lumière. A force de creuser, ils n'ont approfondi que leur ignorance. Ne le regrettons point. Plus on étudie les grandes questions de ce monde, plus elles se couvrent de ténèbres; mais un instinct que rien ne décourage nous murmure que ces ténèbres seront plus fécondes que les petites clartés qui bercent le sommeil de l'ignorance satisfaite. »

Et la création, dans sa mystérieuse beauté, dans son inconcevable sagesse, dans sa puissance sublime, subsiste et nourrit la multitude des intelligences et des âmes.

\*  
\*\*

L'idée de création — source de toute pensée, de toute angoisse, source aussi de toute paix de l'esprit — l'idée de création est naturellement une des premières qui s'offrent à la méditation des adeptes de l'Art Royal. Jetons un coup d'œil autour de nous : et nous verrons que notre temple maçonnique est conçu comme une image de l'univers créé. Le soleil et la lune l'éclairent, la voûte étoilée le recouvre, ses murs portent le nom des points cardinaux. Plus outre : le grand mystère qui s'y accomplit, n'est-il pas celui que nous voyons se renouveler jour après jour, année par année, dans notre monde : la naissance de la lumière? Et l'initiation du profane, qui de l'obscurité des réflexions est conduit à la contemplation des splendeurs de l'Orient, cette initiation n'est-elle pas la figuration symbolique de la naissance? Cette naissance, les rites la transposent du domaine de la chair dans celui de l'esprit, associant de la sorte intimement l'idée de la création physique et celle de la création et du renouvellement intellectuel et moral. Enfin, le but dernier de toute initiation — de la nôtre comme de celle de ces associations anciennes dont nous sommes les héritiers — consiste à amener l'homme à prendre conscience de la réalité qui l'envi-

ronne, réalité physique, morale, esthétique, cosmique, et de la place qu'il y occupe. De la sorte pourra-t-il accorder le rythme de sa vie au rythme universel et réaliser, pour son bonheur et pour la fécondité de son œuvre, ce mot lumineux de Gœthe: *den Mut haben, sich im Ganzen zu fühlen* : avoir le courage de se sentir dans l'ensemble de la création.

Sans doute, la Franc-Maçonnerie ne prétend pas être une école de cosmogonie ou d'astro-physique. Dans leur énoncé scientifique, les problèmes que pose le fait de la création et de l'impulsion créatrice ne l'intéressent pas directement. La Franc-Maçonnerie place devant notre esprit ce double fait: la création et le créateur, illustrant l'une par l'aménagement du temps et l'élan cosmique de son rituel, affirmant le second par le symbole du Grand Architecte de l'Univers au nom duquel s'opère la renaissance initiatique. Mais elle transporte les deux sur le plan intellectuel, esthétique et moral, invitant ses adeptes à leur donner *non une explication* — nous ne sommes ici ni hommes de sciences ni métaphysiciens —, *mais un sens* : car si nous ne sommes ni hommes de science ni métaphysiciens, nous sommes des hommes auxquels il est demandé de prêter un sens, un but, *un style* à leur vie.

Aussi bien me semble-t-il que la contemplation de l'univers en dehors de toute recherche scientifique et de toute tendance religieuse, est pour les Francs-Maçons une activité éminemment féconde. Le monde sidéral dans l'immensité de ses lumières et de ses ténèbres, le monde atomique dans sa puissance fabuleuse renferment une magnificence qui nous ravit et nous élève. Sans doute ressentirons-nous à certaines heures l'angoissante petitesse de notre être; mais nous connaissons aussi l'orgueil d'être, au même titre que les systèmes galactiques qui nous éblouissent, des créatures, — créatures issues de la même impulsion créatrice et frères de tout ce qui vit, respire et se meut par le même souffle de vie, — ce souffle de vie qui nous anime, qui nous fait naître d'une cellule minuscule, qui entraîne les atomes de notre chair dans leur tourbillon prodigieux, ce souffle de vie qui nourrit notre pensée, nos amours, nos haines, nos joies, nos douleurs, nos chants et nos sanglots, ce souffle de vie qui nous porte dans les abîmes insondables de ce que les hommes appellent la mort.

\*  
\*\*

Si, après avoir rendu hommage à la science qui, par ses victoires et ses défaites nous révèle la splendeur de la création, nous interrogeons les hommes de foi et les théologiens, nous en recevrons de nouveaux enrichissements. Les théologiens de toutes les confessions et religions voient dans la

création la première preuve de l'existence de Dieu et la raison suprême d'en glorifier la grandeur. Dans leur discussion de l'idée de la création, ils font apparaître l'univers sous trois aspects, pourvu de trois attributs fondamentaux sur lesquels insistent la plupart des textes sacrés, qu'ils soient hindous, babyloniens, grecs, juifs ou chrétiens. Ces attributs sont la sagesse, la puissance et l'harmonie. Je voudrais vous proposer trois exemples de ces textes qui s'imposent à mon esprit par leur beauté littéraire :

Je cite un psaume de l'Ancien Testament :

« Il s'enveloppe de lumière comme d'un vêtement,  
Il étend les cieux comme une tenture.

Il construit sa haute demeure avec les eaux,  
Il fait des nuées son char,  
Il marche sur les ailes du vent.  
Il fait des vents ses messagers,  
Et des flammes du feu, il fait ses serviteurs.

Il a posé la terre sur ses bases,  
Elle est inébranlable et forte à jamais.  
Tu l'avais couverte de l'abîme comme d'un vêtement,  
Les eaux dormaient sur les montagnes.  
A ta menace, elles se retirèrent,  
Au bruit de ton tonnerre, elles s'enfuirent.

Les montagnes s'élevèrent, les vallées se creusèrent  
Jusqu'au lieu que tu leur avais assigné.  
Il envoie des sources dans les vallées,  
Et elles courent entre les montagnes.  
Elles abreuvent toutes les bêtes des champs,  
Les ânes sauvages y étanchent leur soif.

Les oiseaux du ciel habitent sur leurs bords,  
Et leur voix chante dans le feuillage.  
Il fait germer le foin pour le bétail  
Et l'herbe pour le service de l'homme.  
Il fait sortir le pain de la terre. »

Et le chantre termine par ses paroles :

« Que tes œuvres sont grandes, ô Seigneur,  
Avec quelle sagesse sont-elles disposées! »

Écoutons maintenant Isaïe, le prince des prophètes :

« Qui a mesuré l'océan dans le creux de sa main?  
Qui a fixé les dimensions du ciel dans sa paume?  
Qui a tracé avec le triangle la poussière terrestre?  
Pesé les montagnes avec une balance  
Et les collines sur des plateaux?

Qui a pu sonder l'esprit de Dieu?  
Quel est celui qui lui a donné des conseils?

Voyez, les nations sont pour lui comme une goutte restée  
[au fond du seau,

Comme le grain de poussière tombé de la balance,  
Les continents, comme une poudre fine qui s'envole.  
Toutes les nations sont devant lui comme le vide,  
Elles ne sont à ses yeux que néant et vanité. »

Et il termine ainsi :

« Levez donc vos yeux vers les hauteurs :  
Voyez qui a pu créer ces sphères,  
Qui les fait défiler devant lui en les appelant par leur nom  
Aucune d'elles ne manque à l'appel  
Lorsque parle le Maître de la Force,  
Lorsque parle celui qui possède la puissance. »

Enfin, dans le poème de Job, le troisième aspect de la  
création nous est révélé; j'emprunte ici la belle traduction  
qu'en a donnée Renan :

« Qui a réglé les mesures de la terre?  
Qui a tendu sur elle le cordeau?  
Sur quoi ses bases reposent-elles,  
Ou qui jeta la pierre angulaire?  
Qui a fermé la mer avec des portes  
Quand el'e jaillit et s'élança du sein,  
Quand je lui donnai la nue pour vêtement,  
Le nuage ténébreux pour linge,  
Quand je lui traçais des limites,  
Quand je lui posai des battants et des verrous  
Et que je lui dis : Tu viendras jusqu'ici, non au-delà;  
Ici expirera l'orgueil de tes flots?  
As-tu, depuis que tu existes, donné des ordres au matin,  
As-tu enseigné sa place à l'aurore?  
Sais-tu quel chemin conduit au séjour de la lumière  
Et en quel lieu résident les ténèbres?  
Es-tu entré dans les trésors de la neige?  
As-tu vu les arsenaux de la grêle?  
Connais-tu les lois du ciel?  
Est-ce toi qui règles les influences sur la terre?  
Pourrais-tu, en commandant aux nuages,  
Attirer sur toi des torrents de pluie?  
Les éclairs marchent-ils à ton ordre?  
Te disent-ils : « Nous voilà? »

Et Job, après avoir contemplé le tableau du monde non dans sa sagesse ni dans sa puissance, mais dans l'harmonieuse beauté de la nature et dans l'ordre majestueux de ses lois, s'écrie :

« Jusqu'ici j'avais entendu parler de toi,  
Mais maintenant mon œil a contemplé ta beauté. »

\*  
\*\*

Sagesse, Force, Beauté, — telles sont les trois essences que les théologiens ont attribuées à la création. Et ne voyons-nous pas ces trois idées supporter et éclairer le temple maçonnique, image symbolique de la création? N'est-il pas dit que notre temple repose sur les trois colonnes de la sagesse, de la force et de la beauté? Ainsi s'unissent logiquement et harmonieusement, pour le plaisir de nos intelligences comme pour la joie de nos cœurs, l'idée de création et le terme lumineux du symbolisme maçonnique. La réalité physique de la création — essence du rythme de l'initiation — se joint à la réalité morale les trois vertus essentielles de l'art royal. Et au bonheur que réveille en nous la contemplation de l'univers créé et sans cesse recréé, participent à un titre égal les hommes de science qui nous en peignent des tableaux toujours plus vastes, et les hommes de foi qui lui donnent un sens, de manière que la soif de notre intelligence et la faim de notre âme soient également apaisées.

La doctrine maçonnique veut placer l'homme dans le rythme universel et créateur. L'initiation nous a fait naître à une vie nouvelle; elle nous a recréés. La lumière nous a été donnée comme elle fut donnée au monde. Et comme la naissance de la lumière se renouvelle de jour en jour, de même nous est-il demandé de répandre autour de nous la lumière que nous avons conquise. Que le rythme de nos vies s'harmonise au rythme de la vie universelle : et ce rythme, c'est la création. Soyons des créateurs dans tous les domaines de notre activité : que tous les cercles dans lesquels nous vivons : famille, nation, communauté de travail, humanité, soient autant de mondes que nous éclairons, que nous recréons, que nous portons à leur destinée suprême. Ainsi accomplirons-nous la loi de l'univers qui est notre loi. Désormais nous ne serons plus les spectateurs du grand rythme créateur; nous serons acteurs, et acteurs conscients, dans le drame cosmique. Nous ne serons plus seulement les œuvres de l'esprit créateur; nous en serons les ouvriers.

Nous mesurerons notre travail à la lumière de ces trois flammes qui éclairent la loge et qui sont les attributs de la

création : la sagesse, la force et la beauté. La sagesse qui dirige notre travail sur des voies sûres et choisit les matériaux qui doivent entrer dans la construction. La force qui nous permet d'achever l'édifice de notre vie malgré toutes les douleurs, toutes les angoisses, tous les doutes, tous les obstacles; la force qui nous permet de sacrifier notre vie, s'il la faut, à la grandeur de l'œuvre. Enfin la beauté, qui a ses sources dans l'amour de la création et qui, seule, donne un sens à notre vie et la couronne de lumière.

Ainsi, ayant le courage de nous sentir dans l'ensemble de la création, participant consciemment au rythme créateur dont nous aurons cherché les lois et les modalités pour leur soumettre librement notre volonté, ainsi serons-nous des hommes, pleinement, entièrement, magnifiquement.

HENRI-JEAN BOLLE,

*O. de Genève.*

---

## RÉFORMES NÉCESSAIRES

---

A notre époque où la Franc-Maçonnerie, tabou dans quelques parties de l'Europe, est proscrite en maints autres pays et où nous souffrons, chez nous, de difficultés croissantes, d'apathie générale ou des fâcheux effets de la dépression, il convient que l'Ordre établisse son bilan moral en vue d'assumer un caractère combatif, différent de la politique habituelle de notre Institution.

La Franc-Maçonnerie a toujours eu pour principe de n'opposer aucun démenti aux accusations dont elle est l'objet. Cette politique s'est avérée bonne en maintes occasions et, effectivement, plus nous avons été persécutés, plus nous y avons gagné.

Les temps ont changé cependant, depuis l'époque où John Coustos souffrit de la cruauté des Jésuites comme depuis celle où, dans une Loge de Grenade, 7 Maîtres furent pendus. En ces temps-là, chaque Franc-Maçon, fidèle à ses principes, était prêt à mourir pour l'Ordre, s'il le fallait. Oui, temps et conditions ont changé et bien des Maçons ont la conviction que nous devons changer, nous aussi, si nous voulons continuer à être la grande fraternité que nous fûmes dans le passé.

Aussi détestable que cette idée puisse paraître à ceux qui observent religieusement nos anciens landmarks, deux



moyens s'offrent à nous pour rompre avec notre politique actuelle : opposer la propagande à la propagande en éduquant nos membres par une littérature appropriée et démentir, d'une façon positive, publique, les méfaits dont on accuse la Fraternité, méfaits dont nous sommes innocents.

Ce qui importe avant tout, c'est de développer davantage l'éducation maçonnique. Cela peut se faire de deux manières : par les magazines, les livres, ou par des conférences. La Grande Loge de Iowa a beaucoup travaillé dans ce sens, ainsi que le « Masonic Service Bureau ». Le *New Age* (Washington) et le *New-York Masonic Outlook* sont, à ce point de vue, d'une grande utilité. N'ayons garde d'oublier l'œuvre splendide qu'accomplit la Société des Philalèthes et ce que nous devons à la « New-York Lodge of Research ». Néanmoins, l'on n'a atteint que la surface et il reste encore beaucoup à faire.

Il faudrait tout d'abord cesser de décourager les auteurs maçonniques, ainsi qu'on le fait présentement. Médecins, avocats, peuvent, avec l'approbation de tous, pratiquer leur profession parmi les membres de l'Ordre, mais à écrire l'on est vite considéré comme un paria ! Il est interdit de demander à un Fr. de souscrire à son magazine sans être accusé de commercialiser l'Ordre. Il en est de même en ce qui concerne la vente des livres, si indispensables cependant ; la chose est si impopulaire qu'une certaine Grande Loge a avisé l'éditeur de la plus grande autorité maçonnique : « Mackey's History » de ne pas solliciter de commandes parmi les membres de l'Ordre. De semblables conditions ne devraient pas exister !

Nous avons examiné, ces derniers mois, les magazines maçonniques du monde entier. Quelques-uns sont bons, d'autres, meilleurs ; aucun n'est mauvais. A vrai dire, nous n'en avons trouvé qu'un seul qui ne soit pas profitable à la moyenne des Maçons.

Loin de décourager ces efforts littéraires, il faudrait que le Maître les soutienne à chaque occasion et demande aux conférenciers de résumer ou de recommander les meilleurs ouvrages parus. Chaque membre de Loge devrait également être invité à souscrire, au moins, à un magazine maçonnique. Un Maçon ne pourra que gagner, ainsi que la Loge à laquelle il appartient, à lire les travaux de Hugo Tatsch, Charles Pumb, Charles Merz, C. C. Hunt, Henry Evans ou Leslie Waudby. Il n'en deviendra que meilleur Maçon après avoir consulté Albert G. Mackey, Robert I. Clegg, Rob Morris, Freke Gould ou Albert Pike.

La preuve que nos membres sont bien disposés en faveur de ce genre d'éducation, c'est que l'assistance fut plus nombreuse, dans certaine juridiction, lorsque des conférences sur

« William Morgan » et sur les « Persécutions de Maçons » ont été annoncées. Nos FF. rechercheront, à chaque occasion, cette éducation-là. Je n'en appelle pas à des conférences académiques, ni même à la philosophie de la Maçonnerie, mais à tout ce qui se rapporte directement à elle et qui représente, pour l'instant, un domaine auquel, pratiquement, l'on a peu touché.

Ce que j'entends par seconde innovation (ou adaptation), est un sujet qui réclame notre attention immédiate. Il s'agit de mettre un terme aux coups de lances qui semblent devenir le sport favori de nos ennemis. Comme l'eau qui tombe d'une façon constante finit par user la pierre, leurs attaques répétées — et non réfutées — ont produit leur effet. Il en résulte qu'en Europe, d'où sont nées la plupart de ces calomnies, les flambeaux de la Maçonnerie ne brûlent plus qu'avec lenteur. Certains autels ont été abandonnés et à l'exception des Iles Britanniques et de quelques autres pays, l'Ordre est au degré le plus bas de sa carrière. En Italie, au Portugal, en Russie, il n'existe aucune Loge. En Allemagne, les Maçons ont changé de nom et renoncé aux anciens landmarks, ce qui n'en a pas moins abouti à la suppression de la Maçonnerie. En Europe continentale, tout paraît sombre.

Lorsque John Coustos fut persécuté, chacun de ses cris d'angoisse nous procura d'ardents « chercheurs de lumière ». Plus tard, lorsque la Loge de Grenade fut envahie, de nouveaux autels s'élevèrent. Mais aujourd'hui, la Maçonnerie italienne est inerte. Mussolini continue ses prescriptions ; Torrigiani a souffert, est devenu aveugle et est mort finalement pour notre Ordre sans un mot de protestation de la part de ses compagnons des autres pays du monde (1).

Les journées sombres par lesquelles passe notre Ordre bien-aimé sont le résultat direct de notre refus à nous défendre contre les calomnies dont nous sommes l'objet. On nous a accusé d'être des meurtriers, des fauteurs de troubles, des ennemis de l'ordre et de la loi et ces mensonges répétés ont été acceptés comme vérités parce que nous n'avons pas voulu y opposer de démenti formel.

Il y a cent ans, l'on rapporta, à Belfast, Irlande, que des Maçons avaient tué l'un des leurs. Aucun meurtre n'ayant été commis l'accusation était fautive, mais personne ne se soucia d'éclairer, de façon satisfaisante, l'opinion publique et ce fut l'écrivain anti-maçonnique, William L. Stone, qui se chargea de rendre justice aux Maçons. Il en fut de même pour William Morgan, de Batavia, New-York. Cette affaire fit beaucoup de mal à la Fraternité. Le monument élevé à la mémoire

---

<sup>1</sup> Ceci n'est pas exact (Béd.).

du traître, perpétue ce mensonge aux yeux de tous. Dans les rues de Buffalo, des guides, se basant sur des informations officielles, colportent encore cette légende. Et il y en a d'autres!

En Allemagne, le général Ludendorf, fut particulièrement actif en ce qui concerne ce genre de propagande. L'on raconte, dans ce pays, que les Francs-Maçons tuent chaque année l'un de leur membres, de préférence le plus riche. Sa fortune va à la Loge à laquelle il appartient; c'est pourquoi les Maçons peuvent construire de si beaux édifices et cela explique également pourquoi « les temples maçonniques n'ont pas de fenêtres ». Ludendorf a encore prétendu que Schiller fut assassiné par les Maçons en signe de discipline maçonnique, bien que l'histoire affirme qu'il mourut de tuberculose.

Ainsi donc que nous le disions au début de cet article, les temps ont changé et il est nécessaire que les Maçons changent avec eux, car si nous persistions nous ne tarderions pas à nous trouver dans la situation de nos FF. européens.

L'instant est venu de proclamer la vérité sur notre organisation, d'annoncer que, loin d'être des criminels qui opèrent dans l'obscurité, nous existons pour le bien que nous cherchons à faire dans ce monde, que la Maçonnerie fut la joie et le salut de milliers de gens dans la détresse et que tout Maçon qui n'obéit pas aux lois de la communauté dans laquelle il vit, cesse automatiquement d'être maçon.

« Qui ne dit rien, consent » ! dit-on. C'est pourquoi il nous faut absolument nous départir de notre politique de silence et réagir contre les mensonges que l'on se plaît à répandre sur la Franc-Maçonnerie.

THOMAS A. KNIGHT.  
(Square and Compass).

---

## L'EXPANSION DE LA MAÇONNERIE

par le Fr. H. L. HAYWOOD, F. P. S.

Traduit du « Square and Compass » avec autorisation spéciale

Aux temps les plus reculés, les Maçons avaient pour coutume de donner comme l'un des motifs de leur entrée dans la Fraternité, leur désir de voyager en pays étrangers et d'obtenir des « gages de maîtrise ». Ces aspirations, dont il est possible que la plupart d'entre eux n'aient pas réalisé l'entière signification, chantaient à leurs oreilles comme les rythmes d'une poésie, héritée du passé. Cependant, la littérature de l'Ordre — où l'on eut pu s'attendre à ce que chaque recoin du Rituel fût examiné ou exploré — garde le plus curieux silence à ce sujet. Il en est de même de notre philosophie, excepté lorsqu'elle aborde occasionnellement la question de « l'universalité », traitée toujours de la façon la plus abstraite et la plus vague.

Nous considérons cette lacune comme inexplicable dans notre étude de la Maçonnerie — ce qu'elle est, ce qu'elle cherche à faire, comment elle opère — car celle-ci est certainement une émigrante, de par sa nature et par la forme de son organisation. Elle a un constant besoin de déplacement. Elle possède en elle un instinct qui la pousse à la découverte de contrées nouvelles. A son centre, se trouve un puissant désir d'expansion. Cette aspiration à l'universalité occupe son cerveau et coule dans ses veines. En elle se révèle la volonté de devenir aussi universelle que l'humanité et cette détermination n'est pas une chose vague ou vaporeuse, comme une brume dans un horizon lointain, mais bien définie et aussi précise que le mécanisme d'une montre.

S'il est malheureux que notre littérature et notre philosophie n'aient pas rendu justice à cet important facteur de l'activité de notre Ordre, il est encore plus regrettable que nos membres n'en tiennent compte ni en Loge, ni dans la vie profane.

Nous rencontrons parmi nous des milliers de chauvins, de gens qui ne songent qu'à leur localité, de FF. qui prétendent qu'une Loge doit limiter son activité à sa propre communauté, celle de la Grande Loge, à son propre état. « Pourquoi nous préoccuper des autres pays? — disent-ils — Laissons-les à leurs affaires et faisons de même ». Cela paraît sensé, fortement pensé, pratique, tout en ne l'étant nullement. Ce jugement qui révèle un manque absolu d'une juste interprétation de la Maçonnerie est, en effet, fort superficiel.

Lorsque nous disons que le besoin d'expansion — ce que l'on appelle généralement « universalité » — tient à l'essence même de la Franc-Maçonnerie, il faut prendre cette affirmation dans son sens le plus littéral et le plus concret. Le mécanisme de notre organisation conduit automatiquement à l'universalité; les roues n'en peuvent tourner sans nous porter quelque part, comme celles d'une locomotive.

Une lecture rapide de n'importe quelle constitution de Grande Loge nous le prouve. En ce qui concerne l'individu, toutes les constitutions spécifient que le candidat doit posséder certaines qualités, qu'il sera examiné et soumis au vote d'après un mode défini; ceux qui sont déjà membres ne devront ni appuyer, ni solliciter l'entrée de quelque indésirable : cela laisse donc supposer qu'il y aura toujours des candidats et que l'effectif de l'Ordre est appelé à un continuel accroissement. Puis, en ce qui concerne la Loge et son organisation, les constitutions font maintes recommandations, elles parlent beaucoup de juridiction, de relations entre Loges; les lois les plus strictes régissent l'établissement de nouvelles Loges et l'octroi de chartes, car ceci est considéré comme une fonction normale, permanente, de l'activité des GG. MM. et des Grandes Loges. On envisage également la réception ou la non réception de visiteurs et d'affiliés. Tout le système des grades autour duquel convergent les travaux des Loges, fait lui-même supposer un afflux continu de candidats. Ceci nous amène à dire que l'organisation et les règlements sont tels, en tout point, qu'ils s'accordent à reconnaître que la Maçonnerie s'étendra au moyen de nouveaux adeptes et que de nouvelles Loges naîtront éternellement. Rien ne permet de supposer qu'une Loge se limitera à un certain nombre de membres ou que celui des Loges de n'importe quelle Grande Juridiction s'arrêtera à un chiffre déterminé; c'est plutôt grâce aux lois les plus définies que la Franc-Maçonnerie s'étendra toujours des Loges actuelles à l'établissement d'autres Loges dans des communautés qui n'en ont pas encore. Cette expansion est non seulement autorisée, mais voulue, préparée et, privé de ce caractère, l'Ordre ne serait plus du tout de la Franc-Maçonnerie.

Du côté des Grandes Loges, nous faisons les mêmes constatations. Leurs constitutions contiennent certains principes d'après lesquels les grandes organisations sont reconnues — procédure singulièrement inutile si aucune nouvelle Grande Loge étrangère n'est présumable! — Les Grandes Loges ont des comités de correspondance étrangère et s'accordent ainsi à reconnaître qu'elles seront appelées à correspondre avec une Maçonnerie étrangère.

Les règlements de Grande Loge définissent également

comment il importe que leurs membres rendent visite aux Ateliers des autres Grandes Juridictions et adoptent aussi certaines règles concernant la réception de postulants ou de Maçons étrangers. Lorsqu'il s'agit de nouvelles Loges, il est dit qu'elles resteront sous la juridiction de la dite Grande Loge, mais il n'est jamais spécifié où ces Ateliers devront avoir leur siège. Chaque Grande Loge peut étendre sa juridiction où bon lui semble si le territoire n'est pas occupé et si aucune autre Grande Loge n'y fait opposition.

Les Grandes Loges américaines ont toutes souscrit à ce fameux accord traditionnel — sorte de doctrine maçonnique de Monroe — que l'on appelle : principe de juridiction territoriale exclusive, qui veut que, dans chaque état de l'Union (y compris le District de Columbia et les possessions étrangères) il n'y ait qu'une seule Grande Loge. Toutefois, il n'y a rien, dans ce principe, qui oblige une Grande Loge à s'en tenir à son propre état en ce qui concerne les pays étrangers. En fait, les Grandes Loges américaines ont, dès leur début, accordé des chartes à des Loges situées en dehors de nos frontières nationales et celles de Massachusetts, New-York, Washington et California possèdent toutes actuellement des Ateliers au-delà des limites de leur état. Aucune autorité maçonnique compétente n'a jamais interprété dans un autre sens le principe de la « juridiction territoriale exclusive » mais cette doctrine s'applique au territoire des Etats-Unis seulement. Toutes nos Grandes Loges peuvent étendre leur juridiction sur n'importe quelle partie du monde si elles considèrent que leur devoir le leur commande.

Quant aux anciens landmarks, quelle que soit la manière dont on les interprète, ils constituent, ce que l'on peut appeler une grande charte d'universalité. En eux, la Maçonnerie précise sa nature et son essence; elle ne se limite pas à des adjectifs tels que « américain », « anglais », « allemand », mais au mot Maçonnerie, Maçonnerie du monde, Maçonnerie n'importe où elle s'établit, sans souci de la race ou du langage de ses adhérents, La géographie en est absente; tout l'ensemble est planétaire. La Maçonnerie tient ainsi au monde entier; sa nature est universelle, elle est aussi grande que l'humanité, aussi longue que le temps.

Tous ces faits viennent corroborer ce que nous disions au début, la Franc-Maçonnerie est « un explorateur »; tout en elle présuppose et prépare un déploiement, une expansion dans le sens de l'universalité. A ce stade de développement de l'Ordre, le mot universalité ne veut pas dire cependant que notre Fraternité se soit établie dans tous les pays, mais qu'elle est prête à s'étendre à toute contrée si les conditions le lui permettent et s'il est désirable qu'il en soit ainsi.

A ceux de nos FF. qui poussent l'exclusivisme jusqu'à dire : « Occupons-nous de nos propres affaires et laissons les autres aux leurs », nous dirons, s'ils trouvent difficile d'adapter leur théorie à la structure et à la nature même de l'Ordre, que l'histoire est encore là pour prouver que l'universalité est la loi active, inaltérable, le pivot de notre Institution.

Que serait-il advenu si la première Grande Loge dont les quatre anciennes Loges de Londres prirent la direction, en 1717, avait adopté cette attitude? La Maçonnerie spéculative ne serait pas sortie des confins de Londres et de Westminster; elle n'existerait pas actuellement en Amérique, ni ailleurs. Elle ne serait même pas du tout représentée, parce qu'une Maçonnerie qui se dérobe, qui s'enferme ou se confine est une contradiction. Cette première petite Grande Loge, possédant tant de raisons de s'occuper strictement de ses « propres affaires » n'aurait jamais pu poursuivre sa course si la Maçonnerie n'était pas ce qu'elle est. Au contraire, elle établit bientôt des Loges en dehors de Londres et dans toute l'Angleterre. En peu de temps des Grandes Loges se fondèrent en Ecosse, en Irlande et sur le continent. En 13 ans seulement, des Loges furent formées, prêtes à constituer des Grandes Loges, dans cette lointaine Amérique que l'on n'abordait qu'après 5 mois de voyage périlleux à travers l'océan!

Si les treize premières colonies qui établirent leur Maçonnerie au prix de gros sacrifices, avaient soudain pris pour devise : « Notre Maçonnerie pour nous seuls » à quoi aurait abouti cet immense effort qui permit cependant à trente-cinq états de s'organiser? Les 3/5 des FF. qui adoptent cette attitude exclusive, n'auraient jamais été Maçons car il n'existerait, dans leur propre état, aucune Maçonnerie à laquelle il soit possible d'appartenir! Ce qui revient à dire qu'ils sont tributaires de ce principe d'universalité. « Ma Maçonnerie », « Votre Maçonnerie », cela n'est que le produit d'une « œuvre étrangère », entreprise, il y a des années, par une Grande Loge désintéressée.

Après l'histoire et le mécanisme de l'Ordre, si nous considérons pour terminer, la Maçonnerie et ses effets sur l'individu, la même loi d'universalité réapparaît sous une forme à peu près semblable. Il n'est dit nulle part que la qualité de membre d'une Loge ne devra durer que tant que celui-ci résidera dans la juridiction de la Loge en question. Le Maçon ne fait pas seulement partie d'une Loge locale, mais d'une Fraternité universelle. Il jouira de ce privilège partout où il se trouvera. Un Maçon du Kansas est maçon en Chine aussi bien qu'aux Etats-Unis. Un Maçon australien n'est pas déchu de ses droits parce qu'il voyage en Amérique. L'indigène et l'étranger sont, l'un comme l'autre, autorisés à réclamer l'aide

maternelle de la Maçonnerie et personne ne peut dire que la Fraternité cesse d'avoir des obligations envers un Fr., appelé à se rendre dans un autre pays.

Qu'un groupe de Maçons, appartenant à diverses Loges et se rencontrant à l'étranger, désirent fonder une Loge, ils en ont le droit. Si aucune Grande Loge ne se trouve sur ce territoire, ils s'adresseront à une Grande Juridiction de leur choix pour obtenir cette autorisation. Mais supposons que cette satisfaction ne leur soit pas accordée, que dira-t-on alors d'une Grande Loge qui, sans raison, hormis dans un but égoïste, refuserait son appui, si ce n'est qu'elle méconnaît le devoir fraternel d'assistance et qu'elle trahit cette Maçonnerie qu'elle représente?

Nous voyons donc, pour résumer ce qui précède, qu'il n'y a rien de vague ou d'abstrait dans ce principe d'universalité. La Franc-Maçonnerie est organisée pour se déployer. Si aucune Grande Loge n'existe, c'est aux Grandes Juridictions en activité à établir de nouvelles Loges dans les communautés peu privilégiées. De même, tout Maçon, isolé dans les régions les plus reculées, est en droit de recevoir l'aide que cette grande Fraternité est susceptible de lui donner.

---

#### DÉCLARATION COMMUNE DU GRAND ORIENT ET DE LA GRANDE LOGE DE FRANCE

---

*Les membres des Conseils Directeurs des deux Obédiences se sont réunis au cours d'un déjeuner fraternel servi au Buffet du Grand Orient, le 9 novembre dernier.*

*Il a été donné lecture de la Déclaration ci-après, rédigée en commun par les délégués du Conseil de l'Ordre du Grand Orient et les délégués du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France.*

Les Règlements du Grand Orient de France et de la Grande Loge de France recommandent à tous les Maçons de propager par tous les moyens dont ils disposent les conceptions maçonniques. Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient et le Conseil Fédéral de la Grande Loge estiment que les Maçons, membres du Parlement, et comme tels en contact permanent avec les réalités politiques, sont particulièrement qualifiés pour cette propagande maçonnique.



En vertu de ces mêmes Règlements, les deux Obédiences ne peuvent ni se rallier à une doctrine politique, ni en élaborer une qu'elles demanderaient aux Francs-Maçons de défendre. Mais les Conseils Directeurs des deux Rites ont pensé qu'il était bon, à l'occasion de leur réunion avec les membres du groupe parlementaire, de rappeler que les constitutions auxquelles nous avons tous librement adhéré, contiennent des principes essentiels qui ne doivent jamais être perdus de vue, même dans la vie profane, et qui se confondent d'ailleurs avec les principes républicains eux-mêmes.

C'est en s'appuyant sur ces constitutions que les représentants des deux Obédiences ont cru nécessaire de préciser, dans une déclaration commune, ce que doit être, à l'égard des problèmes les plus importants de l'heure présente, l'attitude de la Franc-Maçonnerie et des Francs-Maçons français.

En présence des attaques réitérées dont les idées libérales et démocratiques sont actuellement l'objet, la Franc-Maçonnerie française croit nécessaire d'affirmer sa fidélité aux principes fondamentaux dont s'inspirent les constitutions du Grand Orient de France et de la Grande Loge de France, et que résume la devise même de la République française : Liberté, Égalité, Fraternité.

La Franc-Maçonnerie n'oublie pas que ses Règlements lui interdisent de se mêler directement à l'action politique et à la lutte des partis. Mais elle n'oublie pas davantage que dans la plupart des pays où des gouvernements à forme dictatoriale détiennent le pouvoir, les Maçons ont été persécutés, dispersés ou soumis à la plus humiliante surveillance. La Franc-Maçonnerie ne fait donc que défendre sa propre existence et son idéal séculaire, lorsqu'elle déclare à l'avance son hostilité catégorique pour tout régime qui tendrait dans notre pays à supprimer ou amoindrir les libertés que les citoyens ont acquises et défendues au prix de tant de peines.

N'assignant aucune terme à la recherche de la vérité et du bien, la Franc-Maçonnerie ne prétend pas que les institutions démocratiques telles qu'elles fonctionnent dans les grands Etats libéraux ont atteint leur dernier point de perfection. Mais elle ne conçoit pas que l'on puisse considérer comme un progrès le retour aux formules du passé. Composées de Frères égaux en droits et en devoirs, dirigées par des Conseils que les délégués des Ateliers ont librement choisis, les deux Obédiences françaises mettent en pratique dans leur organisation particulière les conceptions démocratiques. Elles restent attachées dans l'ordre national à ces mêmes conceptions, notamment au principe de la souveraineté du peuple, du suffrage universel, du régime représentatif.

L'attitude de la Franc-Maçonnerie en présence des problèmes internationaux est également dictée par les Constitutions des deux Obédiences. La Franc-Maçonnerie n'admet pas que les hommes puissent être irrémédiablement séparés par les différences de race ou de nationalité, pas plus que par le souvenir des événements du passé. Elle est donc disposée à favoriser sans réserve l'action de tous ceux qui cherchent sincèrement à faire régner entre les peuples une paix durable.

Elle a accueilli avec une satisfaction profonde la création d'une institution internationale ayant pour but de régler les différends de toute nature qui peuvent s'élever entre les Etats, et de les empêcher de dégénérer en conflits sanglants. Elle considère que c'est là une étape décisive vers l'amélioration matérielle et le perfectionnement moral de l'humanité. Sa sympathie agissante reste entièrement acquise à tous les efforts qui sont faits pour maintenir cette institution, et en accroître la puissance et le prestige.

---

## Petites Nouvelles

---

*Allemagne.* — La revue « Die Leuchte » cessera de paraître à partir de janvier 1934, après 24 ans d'existence et de bon travail maçonnique. Elle n'a pas été interdite par le gouvernement naziste et aucune puissance ne lui a imposé sa disparition, mais elle renonce à poursuivre sa mission d'éducatrice parce que le nombre de ses lecteurs allemands ne suffit plus à couvrir ses frais d'édition.

Nous adressons au T. C. Fr. Carl Endres, son distingué directeur-éditeur, l'expression de notre sympathie confraternelle et lui souhaitons de pouvoir bientôt reprendre sa tâche, interrompue aujourd'hui.

— La Grande Loge Symbolique d'Allemagne a décidé, dans sa dernière assemblée du mois de mars, de suspendre ses travaux en Allemagne, mais de les poursuivre sous le titre de « Grande Loge Symbolique d'Allemagne en Exil », en en confiant la direction à ses Loges établies à l'étranger, soit : « Zur Quelle Siloah » et « Ari » à l'Or. de Jérusalem et « Zu den drei Säulen im Westen » à Saarbrücken. La direction de la « Grande Loge Symbolique d'Allemagne en Exil » a été confiée au T. Ill. Fr. Dr. Propper, à Jérusalem, membre du Conseil fédéral de la Grande Loge.

— Nous apprenons que le T. Ill. Fr. Dr. Müffelmann, G.M. de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne, dont nous avons annoncé (dans notre numéro 46) l'arrestation en septembre dernier, a recouvré la liberté. Après le repos que nécessite sa santé ébranlée, il se rendrait — dit-on — en Palestine.

— Nous apprenons — sous toutes réserves — que le gouvernement hitlérien aurait reconnu les Ordres germano-chrétiens, nés de la transformation des trois Grandes Loges prussiennes. Nous aimerions connaître l'effectif de ces nouveaux Ordres, comparé à celui des anciennes Grandes Loges, ceci nous permettrait de juger du nombre de nos FF. restés fidèles aux vrais principes maçonniques.

— Le journal de Berlin : « Der Deutsche », organe officiel de l'Arbeitsfront, informe ses lecteurs qu'un complot judeo-maçonnique s'est ourdi à Royat contre le Chancelier Hitler. Les conjurés qui se seraient réunis dans cette ville seraient : MM. Litvinoff, Trotsky, Tardieu, Suriz, ambassadeur de l'U.R.S.S. en Turquie et Baruch, le fidèle collaborateur du Président Roosevelt.

Le journal paraît bien informé puisqu'il donne M. Tardieu comme l'un des membres distingués des Hauts Grades du Grand Orient de France, alors que celui-ci n'a jamais appartenu à la Franc-Maçonnerie!

En outre, un ouvrage allemand, paru récemment, s'efforce de démontrer que presque tous les signataires du Traité de Versailles étaient francs-maçons.

Décidément, la Franc-Maçonnerie trouble les cerveaux au point qu'on nous accusera bientôt de vouloir réaliser, à notre profit, le trust d'exploitation des maisons d'aliénés.

*Angleterre.* — Le roi Edouard VII avait interdit, au temps où il était encore prince de Galles et en sa qualité de Grand Maître de la Grande Loge Unie, le port du gilet blanc dans les travaux de Loge. Cette interdiction, qui eut force de loi pendant plus d'un demi-siècle, vient d'être rapportée par le Grand Maître actuel, duc de Connaught.

*Autriche.* — A la suite de l'attentat dont fut victime, le 3 octobre dernier, le Chancelier Dolfuss, la Grande Loge de Vienne a tenu à lui témoigner officiellement la profonde indignation que lui a causée cette stupide agression en souhaitant que le chef du gouvernement soit bientôt rétabli et qu'il puisse se consacrer longtemps encore au service du pays.

*Belgique.* — La Revue M annonce qu'un club maçonnique a été créé à Bruxelles. Les locaux, spécialement aménagés, situés au centre de la ville, seront ouverts dès le mois de janvier et du matin au soir à tous les membres.

— La R. Loge « Les Amis Philanthropes » organise une série de matinées, offertes à la jeunesse maçonnique. Elles auront lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, à 15 h. 1/2, au Temple de la rue du Persil et comporteront une causerie de morale maçonnique, faite par le Fr. Maurice Cock, un goûter et une séance instructive de cinéma.

*Danemark.* — La Grande Loge Symbolique du Danemark vient de créer un Bureau de Presse et d'Information qui fournira aux journaux profanes des articles et des communications concernant la Franc-Maçonnerie. Cette idée part d'un bon sentiment, puisqu'elle vise à éclaircir le public sur les buts et l'action de la Maçonnerie, mais nous nous demandons si cette arme à deux tranchants ne servira pas à mieux frapper notre Ordre.

*Etats-Unis.* — Pour la première fois dans les annales de la Grande Loge de Montana et probablement dans celles de la Maçonnerie américaine, un baptême maçonnique a été célé-

bré à Laurel (Mont.). Le 2 mai, trois enfants, l'un de six mois et deux de trois ans, furent baptisés dans la Loge Corinthian. Des Francs-Maçons appartenant à six Loges, ainsi que des Officiers de la Grande Loge — parmi lesquels se trouvait le Grand Maître lui-même — prirent part à cette cérémonie.

— Le « Masonic Home Journal » de Louisville (Ky.) déplore qu'à l'encontre des règles de la Maçonnerie, la presse quotidienne soit remplie de récits sur les réunions maçonniques, rendant compte des cérémonies et citant les noms des participants. La Franc-Maçonnerie devient, de ce fait, une chose publique. Notre confrère espère que cette fâcheuse tendance prendra bientôt fin car les forces les plus puissantes, comme les plus actives, sont celles qui travaillent en secret.

*Suisse.* — Notre cher confrère et ami, le T. C. Fr. Constantin Magnenat, ancien Grand Secrétaire de la Grande Loge Suisse Alpina et rédacteur français du journal officiel l'« Alpina », revue des Loges suisses, vient d'abandonner son poste. Sa santé quelque peu ébranlée et peut-être — ainsi qu'il le dit dans le dernier numéro auquel il a collaboré — certaines déceptions, l'ont engagé à prendre cette détermination.

L'amitié aussi profonde qu'ancienne qui nous lie à cet excellent Fr. nous fait vivement regretter son départ et nous nous faisons un devoir de l'assurer, à cette place, de toute notre affection et de notre parfaite considération. Ami de notre Association, à la fondation de laquelle il prit, avec nous, une part active, les ouvriers de la première heure de l'A. M. I. lui conserveront un affectueux souvenir. (Rédaction).

*Tchécoslovaquie.* — La Loge « Veritas Vincit », de Prague, a célébré le 65<sup>e</sup> anniversaire de l'un des poètes tchèques les plus connus, Fr. Jaroslav Kvapil, ancien G. M. de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie et a publié, à cette occasion, un volume de ses poèmes maçonniques, suivis des principales allocutions qu'il prononça en Loge.

Lors de la session du Comité Exécutif de l'A. M. I. à Prague, le Fr. Kvapil dédia aux hôtes de la Grande Loge Nationale les vers suivants, écrits pour la Chaîne d'Union :

L'Avenir est incertain, l'heure paraît tragique,  
Mais l'espérance veille au fond de notre cœur.  
Unissons-nous, mes Frères, par la chaîne magique  
Et c'est la Vérité qui restera vainqueur!

— La Grande Loge Nationale a donné la Lumière à un nouvel Atelier : « Lafayette sur les trois Plans », à Olomuc.

Deux nouvelles Loges sont encore en formation. La Grande Loge « Lessing zu den drei Ringen » s'est augmentée, elle aussi, d'une nouvelle Loge : « Bruderkette zur Treue und Freundschaft », à Brno (Brünn).

Il est réconfortant, en ces temps de crise morale, de constater la prospérité de la Franc-Maçonnerie tchécoslovaque.

*Turquie.* — Après les coups de revolver, tirés précédemment contre le Temple maçonnique d'Izmir par un énergumène que le tribunal condamna, bien qu'il eût pour défenseur l'ancien ministre de la Justice, Mahmoud Bessad, farouche adversaire de la Franc-Maçonnerie, de nouvelles manifestations antimaçonniques viennent d'avoir lieu dans cette même localité.

J. Mz.

---

## Les Livres

---

*Maurice Cock.* — Dictionnaire maçonnique. Un vol. in-16, 175 pages sur papier de luxe. Edition M. Cock, rue du Noyer 28, Bruxelles. Prix : frs. belges 20.— (belgas 4.—).

Notre T. C. Fr. et confrère Maurice Cock, bien connu comme auteur de divers ouvrages maçonniques, éditeur-rédacteur de la Revue M, de Bruxelles, et membre du Conseil du Grand Orient de Belgique, vient de publier un dictionnaire qui rendra d'appréciables services à tous les Francs-Maçons.

Cet ouvrage d'un format facile à manier et fort bien présenté, se divise en trois parties. La première donne une brève mais claire explication des différentes expressions qui composent la terminologie maçonnique en usage. La deuxième, une traduction de ces termes en hollandais, allemand, anglais et espagnol qui sera d'une valeur inestimable pour les Francs-Maçons en voyage. Enfin, la troisième, une liste de 650 Maçons célèbres, tentative audacieuse entreprise jadis, par le Fr. Quartier-la-Tente, dans l'Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle. Nous avons, nous-mêmes, dans l'édition de 1928, continué à insérer cette nomenclature mais y avons renoncé depuis, tant il nous a paru malaisé de ne pas commettre d'omission et surtout d'éliminer les célébrités éphémères ou celles dont les mérites ne sont que par trop locaux. Il ne nous semble pas que le Fr. Cock ait évité ces deux écueils, toutefois, nous ne saurions en prendre prétexte à une critique puisque nous avons reculé devant la difficulté.

En recommandant chaleureusement cet ouvrage à nos lecteurs, nous félicitons l'auteur d'avoir mis à la portée de tous les précieux renseignements qu'il a recueillis au cours de sa carrière maçonnique.

J. Mz.

Nous avons reçu :

Documents relatifs à l'Histoire du Grand Orient de France: Principaux personnages ayant appartenu au Grand Orient de France.

E. de Fize : Choix de Pensées.

dont nous parlerons dans un prochain « Bulletin ».

---

## Liste des dons reçus par la Chancellerie

---

Liste précédente : 1<sup>er</sup> janvier-30 septembre 1933.

Loge Phönix, Thoune .....	frs. suisses	15.—
» Les Vrais Frères Unis, Le Locle.	» »	25.—
» Delphes, Alexandrie .....	» »	13.—
Sup. Cons. de Suisse, Lausanne.....	» »	100.—
G. L. Nat. de Tchécoslovaquie, Prague..	» »	63.—
Divers (au-dessous de frs. 10.—).....	» »	12.—
L. Union des Deux Mers, Port Saïd.....	» »	20.—
Fr. J. Perrin-Bersot, Maisprach (Bâle-Campagne) .....	» »	26.—
<b>Total.....</b>	<b>» »</b>	<b>274.—</b>

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1933.

Loge Egalité, Fleurier .....	frs. suisses	20.—
Fr. J.-D. Reelfs, Genève .....	» »	20.—
Fr. F. Spielmann, Lausanne .....	» »	10.—
<b>Total.....</b>	<b>» »</b>	<b>324.—</b>

Merci à nos généreux donateurs.

*Le Grand Chancelier :*  
J. Mossaz.

---

**TABLE DES MATIÈRES**

---

	Pages
A nos adhérents, à nos lecteurs, à nos FF. ....	367
Compte rendu de la session du Comité Exécutif à Prague	369
Convent de 1934 .....	383
Admission provisoire .....	384
Adjonction aux Statuts de l'A. M. I. ....	385
Elections de Dignitaires .....	386
Avis de la Chancellerie .....	387
 Revue Maçonnique :	
La Franc-Maçonnerie et l'idée de création (H.J. Bolle).	389
Réformes nécessaires (Thomas A. Knight) .....	396
L'expansion de la Maçonnerie (H.L. Haywood, F.P.S.).	400
Déclaration du Grand Orient et de la Grande Loge de France .....	404
 Petites Nouvelles :	
Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Etats-Unis, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie .....	407
Les Livres .....	410
Liste des Dons .....	411

---



## En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix .....	3.—	Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève.	3.—	» »
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève .....	3.—	» »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris .....	2,50	» »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles .....	2,50	» »
6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul.....	1,50	» »
7. Codes maçonnes (anglais, français et allemands) .....	2,50	» »
8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932) .....	4.—	» »
*9. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume .....	2.—	» »
10. H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age .....	0,75	» »
*11. ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française .....	7.—	» »
*12. ALBERT LANTOINE « Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté .....	8.—	» »
13. JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien .....	6.—	» »
14. L. AMIABLE ET J. C. GOLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75	» »
15. ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique .....	1,50	» »

## En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

16. ARMAND BEDARRIDE. — Les Théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique ..... 1,50 Frs. suisses

\* 17. ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773) ..... 10.— » »

Les frais de port pour les livres marqués d'un \* sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 10, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

---

EDITIONS MAÇONNIQUES DE LA RESP. LOGE « LA PARFAITE INTELLIGENCE ET L'ÉTOILE RÉUNIES », à l'Or. de Liège :

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Ggentilien, 172, Bd d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Étoile Réunies..... Frs. belges 2.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) ..... » » 5.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> entretiens ..... » » 5.—

Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal ..... » » 5.—